



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0088**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Avenue Général Leclerc - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Fröh, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0088**

objet : **Avenue Général Leclerc - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape, la Communauté urbaine a réalisé une opération de requalification des abords du Centre chorégraphique national, avenue Général Leclerc.

Pour un souci de gestion et à la demande de la ville de Rillieux la Pape, il est cohérent de modifier les domanialités de certains espaces, notamment dans ce quartier, lieu-dit Les Grands Brulets.

Préalablement aux cessions qui découlent de ces modifications de domanialité, il convient de procéder au déclassement de trois espaces du domaine public de voirie, identifiés sur le plan annexé lot p pour une superficie de 1 747 mètres carrés, lot q pour une superficie de 57 mètres carrés et lot r pour une superficie de 11 mètres carrés.

Le lot p détaché d'un espace du domaine affecté à l'usage de parking public, pour permettre la construction du Centre national chorégraphique, avait fait l'objet d'une enquête publique prescrite par arrêté en date du 6 septembre 2005.

Aucune opposition n'avait été formulée au cours de cette enquête qui s'est déroulée du 26 septembre au 10 octobre 2005 inclus.

Les deux autres lots, q et r, n'ayant pas d'intérêt pour la circulation générale, ont été détachés du domaine public de voirie, après avoir été désaffectés dans le cadre du projet de requalification de l'avenue Général Leclerc.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement qui permettra la nouvelle définition des limites du domaine public de voirie communautaire de l'avenue Général Leclerc ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Prononce, après désaffectation, le déclassement de ces trois lots du domaine public, situés en bordure de l'avenue Général Leclerc à Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.